



Grandes cultures

N°22
01/07/2025



Edition **Poitou-Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Animateur filières

Céréales à paille / Maïs

Khalid KOUBAÏTI

FREDON Nouvelle-Aquitaine

khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux

Elodie TOURTON / **Terres Inovia**

e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux

Agathe PENANT / **Terres Inovia**

a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs

Clément GRAS / **ARVALIS**

c.gras@arvalis.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »

Ce qu'il faut retenir

Pois Chiche

- **Stade** : Entre remplissage des graines (R6) et 50% gousse mûre (R7).
- **Heliothis** : Capture des papillons en cours.

Nombre de parcelles	Pois Chiche
Créées	
Observées	3

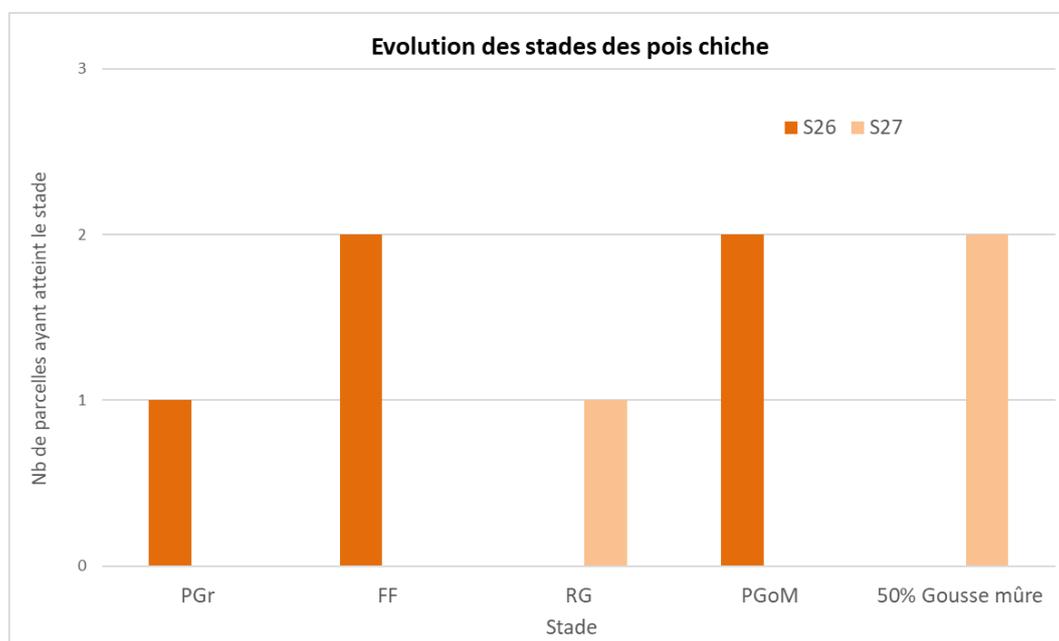
ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO

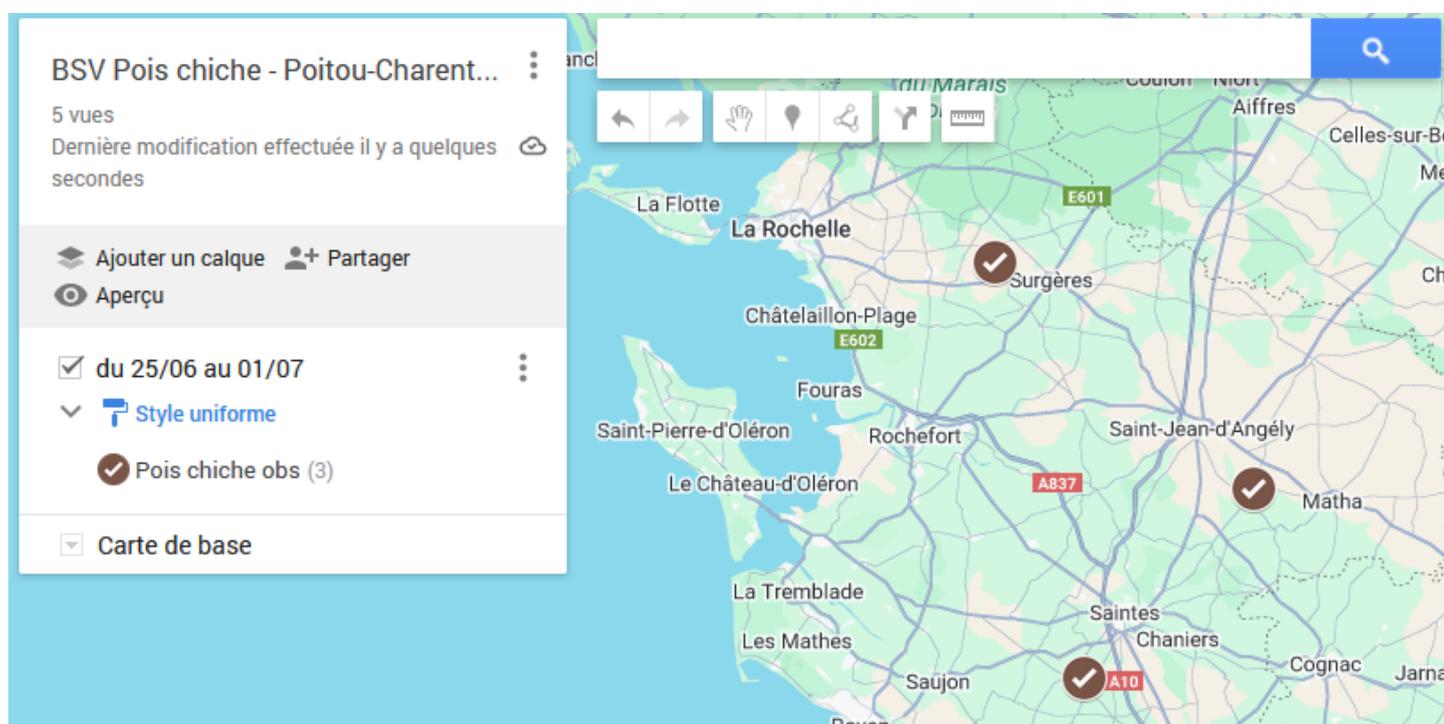
Pois Chiche

• Stade

Cette semaine, 3 parcelles du réseau Poitou-Charentes sont observées.
Les stades des pois chiches vont de remplissage des graines à 50% gousse mûre.



Evolution des stades des pois chiche



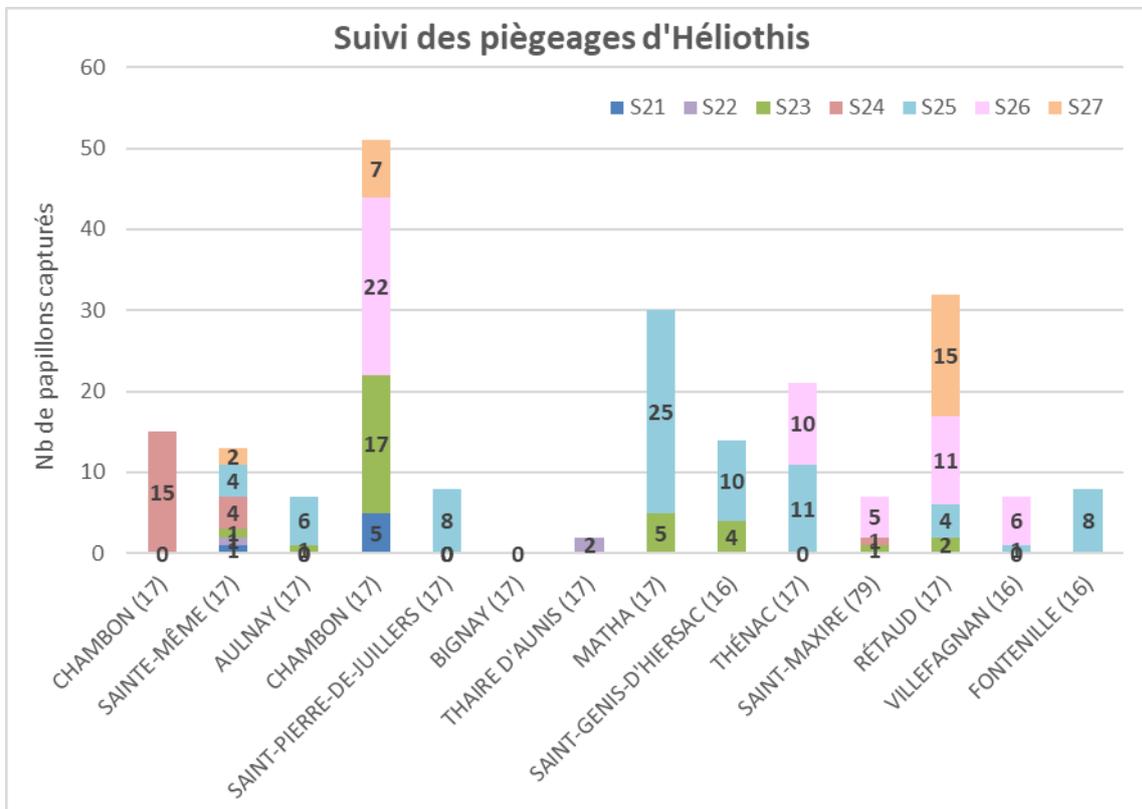
Carte des parcelles de pois chiche observées du 25 juin au 01 juillet 2025

- **Héliothis ou noctuelle de la tomate** (*Helicoverpa armigera*)

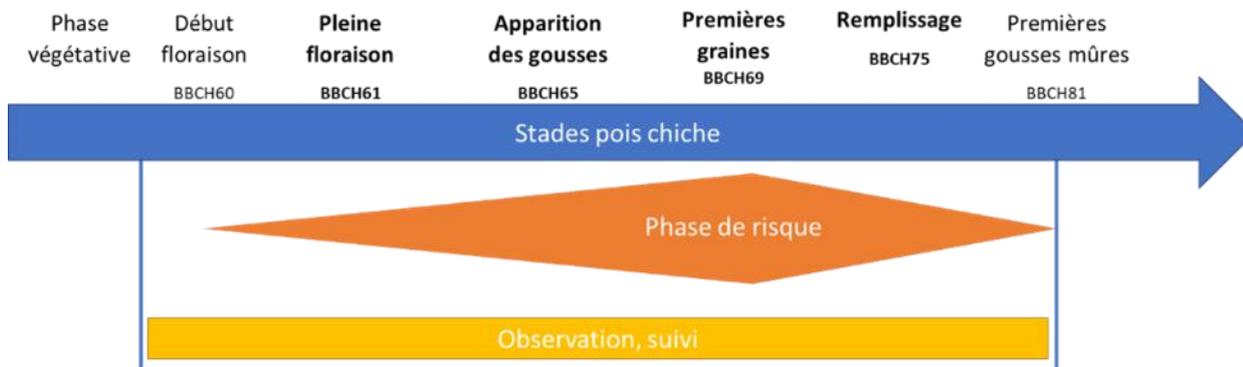
Le suivi de ce ravageur est réalisé avec des pièges en végétation à partir de début floraison, qui permettent de détecter la présence de papillons et de suivre les vols.

Les vols se poursuivent cette semaine, 2 à 15 papillons sont capturés selon les parcelles suivies.

Quelques dégâts sur gousses sont observés à SAINTE-MÊME (17) sur une parcelle au stade remplissage des graines (R6).



Héliothis : période de risque et de suivi





Papillon d'H. armigera - Photo FREDON Aquitaine



Chenilles d'H. armigera dans gosses de pois chiche - Photo Terres Inovia

Période de risque : de début floraison (stade R1, BBCH 60) à première gousse mûre (stade R7, BBCH 81).

Évaluation du risque :



Le risque est **faible** à **moyen** : certaines parcelles de pois chiche sont encore en période de risque. Les papillons sont capturés dans les parcelles à des pressions variables.



Des produits de biocontrôle existent : les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/2025-361 datant du 03/06/2025. [Téléchargez la liste.](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, Bien aimé négoce, CA 17, CA79, CA86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC Villejeus, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop de Mansle-Aunac, Coop Saint Pierre de Juillers, Coop Sèvre et Belle, Ets Lamy, FDCETA 17, FREDON, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terrena Innovation, Terres Inovia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".